

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 9 Avril à 18h, s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Fabrice De Nardi, Elisabeth Bousquet, Frédérique Boret, Daniel Hobmaier, Sylvia Jouhanneau, Dominique Colombo, Sylvia Goulding, Roger Bourhoven et Fabrice Redoules

Absents excusés : Rémy Soullignac

Également présente : Bénédicte Peyrard, secrétaire de la mairie des Arques

Convocation du 4/04/2018

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

I – Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 Mars 2018

Après lecture du compte-rendu, Jérôme Bonafous demande que soit rectifié l'intitulé de « Délibération pour attribuer les subventions », s'agissant d'une consultation préparatoire, la Délibération étant à l'ordre du conseil municipal de ce jour : 9 Avril 2018.

Vote à l'unanimité par 10 voix, et validation.

II – Délibération pour l'attribution des subventions

Jérôme Bonafous ayant porté à la connaissance de l'assemblée les demandes de subvention, il rappelle la subvention exceptionnelle de 400 euros attribuée par délibération le 25/01/2018 pour les classes de neige. Cette somme vient donc s'ajouter au 2700 euros, montant sur lequel l'assemblée est appelée à se prononcer et qui se répartit comme suit :

Musée de la Résistance Pour : 10 Contre/ Abstention/	50
Comité des Fêtes Pour : 10 Contre/ Abstention/	600
Société de pêche Dominique Colombo se retire et ne participe pas au vote Pour : 9 Contre/ Abstention/	50
Association La Ruche des Arques Pour : 10 Contre/ Abstention/	400
Société de chasse La Diane les Arquoise Daniel Hobmaier se retire et ne participe pas au vote Pour : 9 Contre/ Abstention/	700
Association des Ateliers des Arques Pour : 9 Contre/ Abstention/	500
Les Restos du Cœur Pour : 10 Contre/ Abstention/	100
Collège de Salviac Pour : 10 Contre/ Abstention/	100
Association Foncière Pastorale Libre Dominique Colombo se retire et ne participe pas au vote Pour : 10 Contre/ Abstention/	200

Concernant le scolaire et le périscolaire, il est décidé que la subvention par enfant de la commune, qui était de 20 euros sera désormais de 25 euros.

L'assemblée se prononce sur un montant de 2 700 euros sur le budget 2018, ce qui portera à 3100 le montant total des subventions accordées pour 2018.

VOTE POUR : 10 ABSTENTION/ CONTRE/

II – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 ET VOTE DES TAXES

Le maire, Jérôme Bonafous donne la parole à la secrétaire de mairie, Bénédicte Peyrard, qui procède à la présentation générale du budget 2018 et répond aux questions qui lui sont posées. La discussion se porte sur les investissements, notamment sur l'équipement pour la sécurité incendie dont on réitère la nécessité. Le Maire précise que notre commune est en avance sur les autres communes dans ce domaine. L'éclairage public fait également l'objet d'échanges compte tenu de son coût, mais la division des travaux par tranches ne saurait engendrer des économies.

Jérôme Bonafous attire l'attention de l'assemblée sur les fiches de ratios de niveau pour 2014 et 2018, distribuées préalablement, qui permettent notamment de constater l'évolution de la capacité d'auto-financement de la commune puisque son montant en euros était de 31 850 en 2014 et qu'il s'élève à 40 674 euros en 2017.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le budget primitif pour 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

En fonctionnement :

Le montant des dépenses s'élève à **306 849,31 €**. Les recettes quant à elles s'élèvent à 146 755 € auquel s'ajoute un résultat reporté de 160 094,31€ soit un total de **306 849,31€**

En investissement :

Le montant des dépenses s'élève à 131 250,52 € avec des restes à réaliser de 246,02€, soit **131 496,54€**. Les recettes s'élèvent à **124 628,87€**, auxquelles s'ajoute un solde positif reporté de 6 867,67€, **soit 131 496,54€**.

ainsi que sur le taux des taxes suivantes qui ne subissent aucune variation

TAXES	TAUX
TAXE D'HABITATION	8.40
TAXE FONCIERE BATI	6.99
TAXE NON BATI	41.65
C.F.E.	11.93

VOTE POUR : 10 ABSTENTION/ CONTRE/

III – Délibération pour la restitution anticipée exceptionnelle de la retenue de garantie

Jérôme Bonafous rappelle la demande de Madame Diane Henry Lormelle du remboursement anticipé de sa retenue de garantie. Elle porte sur la facturation des travaux de restauration des peintures murales de la Chapelle Saint André pour lesquels le procès-verbal de réception du 20 Novembre 2017 ne fait pas apparaître de réserve. Compte tenu des difficultés rencontrées par Madame Diane Henry Lormelle, le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur ce remboursement anticipé exceptionnel de la retenue de garantie qui s'élève à 1 308,12 euros

VOTE POUR : 9 ABSTENTION 1 CONTRE/

III – Questions diverses

Équipement incendie : point sur leur localisation.

Information : les points d'eau incendie seront testés le 15 Mai prochain

Information et discussions relatives à différents courriers et demandes adressés à la mairie.

Toiture de l'église : élaboration d'un dossier de campagne d'entretien